

Conteneurs enterrés : 3 nouveaux secteurs desservis

En concertation avec le service Environnement de Morlaix-Communauté la décision a été prise à l'automne dernier **de privilégier la collecte des ordures ménagères en conteneurs enterrés** dans les quartiers :

- du Port,
- du Kelenn
- du Bourg (square du 18 juin)

Cette décision avait fait l'objet d'une information dans le bulletin municipal de Noël dernier.

Les conteneurs enterrés remplacent les conteneurs individuels.

Ce mode de collecte présente plusieurs avantages :

- Amélioration du service aux usagers permettant un dépôt 7j/7 et 24h/24h. (répond à une demande très forte des estivants ou résidents secondaires qui quittent Carantec en fin de semaine),
- Le camion de collecte ne passe plus dans toutes les rues (règle le problème de passage du camion lié au stationnement - moins de bruit),
- La collecte sera optimisée par la mise en place d'un capteur de niveau dans chaque conteneur (évite les débordements).
- Gain esthétique : seule la trappe d'accès est visible (pas de conteneur individuel en bordure de voie - évite les contraintes d'entretien).

Les habitants des quartiers concernés seront destinataires d'un courrier envoyé par le service environnement de Morlaix-Communauté les informant des nouvelles modalités de collecte,

mises en place en juillet.

Les commerces situés dans les périmètres proches des conteneurs enterrés sont également concernés. Une information particulière sera assurée par Morlaix-Communauté.

7 conteneurs sont installés :

Au Kelenn (près du conteneur verre)

- 1 ordures ménagères
- 1 collecte sélective (sacs jaunes)

Au bourg (Square du 18 juin)

- 1 verre (remplace celui situé derrière le Relais)
- 2 ordures ménagères

Place du port

- 2 ordures ménagères

Les ordures ménagères doivent être obligatoirement placées dans des sacs poubelle de bonne qualité et bien fermés (50 litres maximum).



Pour tous renseignements complémentaires, Morlaix-Communauté : 02 98 15 22 60, Mairie : 02 98 67 00 30

Collecte des sacs jaunes : Modification dans certains secteurs

Afin de limiter le nombre des aires grillagées, jugées peu esthétiques, un mode de collecte en porte à porte est mis en place progressivement.

Pour l'été 2008, les secteurs de Pen al Iann, du Kelenn et de la rue Albert Louppe (côté Est) sont concernés par ce nouveau mode de collecte des sacs jaunes.

Les habitants de ces quartiers seront destinataires d'un courrier qui leur précisera **le point de regroupement** des sacs (toutes les 5 à 10 maisons).

Contenu des sacs jaunes : Rappel

- Seules les bouteilles en plastiques, les briques, cartons et boîtes métalliques, ainsi que les journaux, revues et magazines **doivent être mis dans les sacs jaunes**.
- Les sacs contenant d'autres types de déchets ne sont pas admis.
- Les cartons de taille supérieure aux sacs sont à déposer à la déchetterie.

Lorsque les aires grillagées ou les conteneurs enterrés sont pleins, merci de ne pas laisser vos sacs à côté. Vous disposez de conteneurs enterrés :

- ⇒ **ordures ménagères** : rue Bouvet, parking du supermarché, Kelenn, place du Port, square du 18 juin.
- ⇒ **verre** : rue Bouvet, parking du supermarché, Kelenn, Square du 18 juin
- ⇒ **Sacs jaunes** : parking du supermarché, Kelenn.

Les sacs jaunes doivent être déposés soit au point de regroupement, soit dans les aires grillagées,
**le mercredi soir
(le plus tard possible)
ou le jeudi matin
(avant 6h)**

Plaisanciers : Au retour de vos sorties en mer, les conteneurs enterrés du Kelenn et du Port sont à votre disposition.

Déchetterie de Taulé

Située à la gare de Taulé, la déchetterie est ouverte tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, sauf les dimanches et mardis. Vous pouvez y déposer les déchets verts et les encombrants. De novembre à mars, la déchetterie ferme à 17h00.

Nuisances sonores

Tondeuses, débroussailleuses et tronçonneuses peuvent être utilisées en semaine de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Feux

il est interdit de faire des feux au jardin du 1^{er} juillet au 31 août.

Chiens

La divagation de chiens est interdite sur la voie publique et sur les plages. Les crottes de chiens nous envahissent, elles doivent être ramassées...

Terrains en friche - Taille de haie:

Chaque propriétaire doit entretenir son terrain afin d'éviter incendies et prolifération de nuisibles. La taille de haie, en limite de propriété est à la charge du propriétaire.